

SUEVRES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 14 AVRIL 2022

Le 14 avril 2022 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Présents : M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Yves LESIMPLE, Mme Lydie BORDEAU, M. Roger Pierre FERREIRA, Mme Annick DENIS, Mme Suzanne BRETON, M. Michel BORDEAUX, Mme Florence BOISSET, M. Olivier PEYRAT, M. Jean-Marc LEROUX, Mme Mélanie FERREIRA, M. Franck CAVAL, M. Sylvain THIEBAULT, M. Boris BOISSET

Absents excusés :

Mme Adeline GOUACHE a donné pouvoir à Mme Suzanne BRETON
M. Jean Robert HOUDIN a donné pouvoir à M. Jean-Yves LESIMPLE
Mme Marylise AUVRAY a donné pouvoir à M. Franck CAVAL
Mme Annie-Claude LEMAIRE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LEROUX
Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT a donné pouvoir à M. Frédéric DEJENTE

Secrétaire : M. Olivier PEYRAT

ORDRE DU JOUR

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2022

2. Finances :

BUDGET COMMUNAL

✓ **Compte de gestion 2021** : Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part : 19 voix pour

✓ **Compte administratif 2021** : Sous la présidence de Madame Annick DENIS, doyenne d'âge et membre de la commission finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	Prévu :	818 523.08 €
	Réalisé :	621 185.70 €
	Reste à réaliser :	64 606.55 €

Recettes	Prévu :	818 523.08 €
	Réalisé :	552 707.66 €
	Reste à réaliser :	25 593.00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Prévu :	1 459 364.56 €
	Réalisé :	964 200.91 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	1 459 364.56 €
	Réalisé :	1 547 264.61 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	- 107 491.59 €
Fonctionnement :	583 063.70 €
Résultat global :	475 572.11 €

Le conseil municipal vote le présent compte administratif 2021, par 17 voix pour, hors de la présence de Monsieur le Maire.

✓ **Résultat d'exploitation 2021 « affectation »** : Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement (exercice 2021)	136 227.14 €
- un excédent (2020) reporté (exercice 2021)	446 836.56 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **583 063.70 €**

- un déficit d'investissement de	- 68 478.04 €
- un déficit des restes à réaliser	- 39 013.55 €

Soit un déficit d'investissement de : **- 107 491.59 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2021 : excédent	583 063.70 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	107 491.59 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent	475 572.11 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	- 68 478.04 €

✓ **Budget primitif 2022** : Suite aux réunions de la commission générale, le budget primitif de l'année 2022 proposé au vote du conseil municipal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses :	498 707.15 €
Recettes :	498 707.15 €

Fonctionnement

Dépenses :	1 503 050.11 €
Recettes :	1 503 050.11 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix pour et 2 abstentions, vote le budget principal pour l'exercice 2022 tel que proposé.

BUDGET ASSAINISSEMENT

✓ **Compte de gestion 2021** : le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part : 19 voix pour

✓ **Compte administratif 2021** : Sous la présidence de Madame Annick DENIS, doyenne d'âge et membre de la commission finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement 2021 qui s'établit ainsi :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	Prévu :	105 155.82 €
	Réalisé :	65 629.65 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	105 155.82 €
	Réalisé :	105 155.82 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Prévu :	190 862.07 €
	Réalisé :	150 239,88 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	190 862.07 €
	Réalisé :	242 036.57 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	39 526.17 €
Fonctionnement :	91 796.69 €
Résultat global :	131 322.86 €

Le conseil municipal vote le présent compte administratif 2021, par 17 voix pour, hors de la présence de Monsieur le Maire.

✓ **Résultat d'exploitation 2021 « affectation »** : Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	35 937.03 €
- un excédent reporté de	55 859.66 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	91 796.69 €
- un excédent d'investissement de	39 526.17 €
- un déficit des restes à réaliser de	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	39 526.17 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent	91 796.69 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	91 796.69 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	39 526.17 €

Budget primitif 2022 : Suite aux réunions de débats d'orientation budgétaire, le budget du service assainissement de l'année 2022 est proposé au vote du conseil municipal, il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses :	153 104.16 €
Recettes :	153 104.16 €

Fonctionnement

Dépenses :	305 242.00 €
Recettes :	305 242.00 €

Après délibération et examen détaillé, le conseil municipal, par 19 voix pour, vote le budget « service assainissement » pour l'exercice 2022 tel que proposé.

✓ **Impôts locaux : vote des taux communaux 2022** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 19 voix pour, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42.90 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 31.83 %

✓ **TLPE : revalorisation des tarifs** : Le conseil municipal décide, par 19 voix pour, d'augmenter le montant du m² de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) en application de l'article L.2333-9 du CGCT à 16.70 € pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes, d'une superficie ≤ 50 m².

✓ **Adhésion de la commune à différents organismes** : Associations des Maires de Loir et Cher, Associations des Maires ruraux, Maison de la Loire à St-Dyé, CAUE, ATD 41, ANDES, Conservatoire d'espaces naturels.

3. **Affaires générales** :

✓ **Signature d'une convention avec ANS** : Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport, pour la construction du city park, il est nécessaire de passer une convention d'utilisation de l'équipement sportif avec une association. Le conseil municipal décide par 18 voix pour et 1 abstention d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention relative à l'utilisation et l'animation de cet équipement sportif par l'Association Suèvres Football.

✓ **Modification du règlement de la bibliothèque** :

Afin d'améliorer le fonctionnement de la bibliothèque municipale, il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 19 voix pour, de passer le nombre de prêts à 6

livres par lecteur, de facturer en cas de perte la nouvelle carte à hauteur de 10 €.

4. Ressources humaines :

- ✓ **Mise à jour du tableau des effectifs** : (délibération reportée)
- ✓ **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité** pour les services techniques (35 heures).

5. Travaux / Voirie :

- ✓ **Dénomination d'une voie publique** : Considérant que l'impasse qui descend vers le lavoir du pont Béni n'a pas de nom, le conseil municipal par 18 voix pour et 1 abstention, adopte la dénomination « impasse du pont béni ».

6. Coopération intercommunale

- ✓ **Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques dans les bâtiments publics** : Considérant l'opportunité pour la commune de bénéficier d'une subvention pour la réalisation d'un audit énergétique sur un des bâtiments publics dont la commune est propriétaire de façon à disposer des éléments pour juger de l'intérêt de programmer des travaux de rénovation énergétique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour :

- approuver la participation de la commune au groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques dans les bâtiments publics ;
- approuver le positionnement de la CCBVL comme coordonnateur de ce groupement ;
- adopter la convention constitutive de groupement de commandes ;
- autoriser le maire à signer la convention constitutive de groupement ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

7. Commissions / comités consultatifs / groupes de travail

- ✓ **Constitution d'un groupe de travail pour le site web**

8. Informations diverses / Questions diverses

Pour 2022 : Subvention du conseil départemental de 2 882 € (1 441 € par employé sapeur-pompier volontaire)

Suèvres, le 21 avril 2022
Le Maire : Frédéric DEJENTE